

Département : Haute Savoie  
Canton : BONNEVILLE  
Commune : ST JEAN DE THOLOME  
Arrêté n°2020/20

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre l'alimentation BT du groupe scolaire ;

#### ARRETE

**Article 1 :**

Du lundi 15 juin au lundi 13 juillet 2020 inclus, la circulation des véhicules se fera en circulation alternée au Chef lieu sur la voie communale dite « Ancien chemin de La Tour au Chef lieu ».

**Article 2 :**

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – St Jeoire,
- L'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE.

A Saint Jean de Tholome le 4 juin 2020,  
Le Maire,  
Christine CHAFFARD.



